



Apave Exploitation France
LA ROCHELLE
Rond Point de la République
ZI des Quatre Chevaliers
17180 PERIGNY

Tel : 0546347190
Fax :

N° Client : 500017729

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
A l'attention du responsable formation
BD FRANCOIS ARAGO LIP NIORT PARC DES
COLONNES - BAT C
79180 CHAURAY

PERIGNY, le 25 septembre 2026

Stage : BAE910-0062 A.I.P.R. Opérateur (E-learning et Présentiel)

Du 25/09/2026 au 09/10/2026

Lieu : LIP NIORT
BD FRANCOIS ARAGO
LIP NIORT PARC DES COLONNES - BAT C
79180 CHAURAY

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint la Convention de formation professionnelle continue relative au stage référencé ci-dessus.

Afin de vous donner entière satisfaction quant à l'organisation de cette action de formation, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la convention dûment complétée et signée soit par retour de mail ou soit par courrier à :

Apave Exploitation France
LA ROCHELLE
Rond Point de la République
ZI des Quatre Chevaliers
17180 PERIGNY

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M GOUSSET Thibault
Directeur Formation



**Convention de Formation Professionnelle Continue
N° Session : BAE910-0062**

Entre les soussignés :

Apave Exploitation France
6 rue du Général Audran
92412 COURBEVOIE CEDEX
SIRET : 903869618 00012
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 92 24963 92
auprès de la préfecture de la région Ile-De-France
Représenté par M GOUSSET Thibault, Directeur Formation

Et :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
BD FRANCOIS ARAGO LIP NIORT PARC DES COLONNES - BAT C
79180 CHAURAY

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1 – Objet de la convention

En exécution de la présente convention 26129731-1, Apave Exploitation France s'engage à organiser l'action de formation suivante

- Intitulé de l'action : A.I.P.R. Opérateur (E-learning et Présentiel)
- Référence de l'action : BAE910-0062

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe.

Article 2 – Nature et caractéristiques de l'action de formation

Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L.6313-1 et suivants du Code du Travail.

- ☒ Les actions de formation ;
- ☐ Les bilans de compétences ;
- ☐ Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie ;
- ☐ Les actions de formation par apprentissage.

Date de la session : Du 25/09/2026 au 09/10/2026

- Durée : 0,28 jour(s) soit 2 heure(s)
- Lieu : LIP NIORT
BD FRANCOIS ARAGO
LIP NIORT PARC DES COLONNES - BAT C
79180 CHAURAY
- Effectif : 1
- Noms des participants : M ROUIL Mathis

Modalités de sanction de la formation : Une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Article 3 – Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation réalisée, LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS s'engage à verser à Apave Exploitation France une somme correspondant aux coûts suivants :

Libellé	Montant
FPE-Tarif Inter	175,00
T.V.A. au taux en vigueur :	20,00 %
Total général T.T.C. :	210,00 € T.T.C.

Apave Exploitation France, en contrepartie des sommes reçues s'engage à réaliser l'action prévue dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Article 4 - Résiliation de la convention

Toute annulation de Formation par LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS doit être communiquée par écrit à Apave Exploitation France au minimum 13 (treize) jours ouvrés avant le début de celle-ci. Dans ce cas, LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS conserve la faculté de demander à Apave Exploitation France le report ou l'annulation de :

- l'inscription du ou des stagiaires pour les Formations Inter ;
- la réalisation d'une ou de plusieurs Formations Intra.

Passé ce délai Apave Exploitation France facture à LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS y compris lors du financement prévu initialement par un Organisme financeur, à titre de dédit, une somme égale à 30% du montant de la formation pour une annulation entre le 13ème et le 7ème jour avant le début de celle-ci, de 50% du montant de la formation pour une annulation entre le 6ème et le 2ème jour, et de 100% de ce montant pour une annulation 2 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce dédit fait l'objet d'une facturation distincte de celle de la convention de formation.

Apave Exploitation France se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la Formation si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Dans ce cas, Apave Exploitation France informe LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS dans les plus brefs délais.

Article 5 – Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature pour s'achever à la fin de la réalisation de l'action de formation. Les actions de formation doivent se dérouler au cours de cette période de validité.

Article 6 – Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce du siège social Apave Exploitation France est seul compétent pour régler le litige.

Fait à PERIGNY le 25 septembre 2026

Pour LES INTERIMAIRES
PROFESSIONNELS,
Visa et cachet :

Pour Apave Exploitation France

M GOUSSET Thibault
Directeur Formation



Un exemplaire signé de la convention est à retourner par retour de mail ou par courrier à :
Apave Exploitation France
LA ROCHELLE
Rond Point de la République
ZI des Quatre Chevaliers
17180 PERIGNY

Les Conditions Générales de Ventes Apave :

<https://console-espaceclient.apave.com/doc/cgv/france/formation/2026-06-01/fr/cgv-formation-france-55kp.pdf>



A.I.P.R. Opérateur (E-learning et Présentiel)

E-learning (1 Heure) + Présentiel (1 heure d'examen - BA/K011) - Réf. BAE910 - Formacode : 22054

OBJECTIFS

- Renforcer la compétence professionnelle concernant les règles techniques liées au décret anti-endommagement
- Passer l'examen en optimisant ses chances de réussite au QCM AIPR opérateur

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout conducteur d'engins ou intervenant en travaux urgents sous la direction de l'exécutant des travaux (boueur, chargeuse, pelle hydraulique et de chargeuse-pelleteuse, niveleuse, grue à tour, grue mobile, grue auxiliaire de chargement, plateforme élévatrice mobile de personnes, pompe et tapis à béton, chariot automoteur de manutention (conducteur porté), machine de forage)

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un diplôme de niveau V
- Avoir une expérience professionnelle dans le BTP permettant la compréhension du vocabulaire et des techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains

PROFIL DU FORMATEUR

- Formateur-expert en BTP qualifié Apave et suivi selon notre processus qualité

MOYENS TECHNIQUES & PÉDAGOGIQUES

- Formation en E-learning sous forme d'exposés, illustrations, reportages photographiques
- Un tuteur désigné et qualifié selon notre système qualité vous répond par mail dans les 48h.
- Une annexe disponible sur notre site internet précise les prérequis informatiques nécessaires au suivi de cette formation.
- Test intermédiaire et test final informatisés réalisés en présentiel

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- QCM blanc
- QCM sur site du MTES (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) uniquement en présentiel

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SUITE À L'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Attestation de stage

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

- Maximum : 12

PROGRAMME

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - Réglementation et acteurs | - Règles métier |
| - Endommagement des réseaux | - Cartographie |
| - Mesures de prévention | - Déroulement d'un chantier |

LE APAVE

- + Le e-learning permet de préparer son examen à son rythme et de réviser plusieurs fois la théorie